

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0012718

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3183

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

EL AMRANI JOUYEY Abdellah

Date de naissance :

11/12/1953

Adresse :

VILLA 7 Lotissement TOURIA BOASKOURA

CENTRE

Tél. : 06 61 52 5001 Total des frais engagés : 650,60 Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr EL ASAI Halim  
Ophtalmologue  
59, Bd. Zarakeui Cas  
Résidence Les Fleurs

12 DEC. 2022

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : EL AMRANI JOUYEY Abdellah Age:

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Glaucome chronique Simple

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 25/12/2022

Signature de l'adhérent(e) :



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12/12/2022	S	5	250DH	Dr El ASRI palma Oncopatologique 59, Rue Zouhoura Casablanca Résidence Les Fleurs

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie MARIA SARL Loubnan EL AKKARI Docteur en Pharmacie Bouskoura Centre km 13.5 Casablanca	12/12/22	400,40

## ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX

  

O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	
	H 25533412 21433552 00000000 00000000	MONTANTS DES SOINS
	D 00000000 00000000 35533411 11433553	
	B	
	G	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession	

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# Docteur EL ASRI Halima

OPHTALMOLOGUE

Maladies et Chirurgie des Yeux

Laser - Angiographie

ex. Chef de Service à

l'Hopital de Mohammadia

الدكتورة العسري حلية

اختصاصية في امراض وجراحة العيون

ليز - صور الشريان

رئيسة مصلحة سابقا

بمستشفى المحمدية

Casablanca; le : 12 DEC. 2022

EL ATRANI JOUTEY

XALACOM COLLYRE 2.5ML  
P.P.V : 89DH50  
Laboratoires  
Africain S.A.  
6 118001 170340

Abs. Lib. h.

89,50

- Xolacom collyre (AS)

102,40 1st le soin.

104,40 (AS)

- TRUSOPT collyre (AS)

400,40

Pharmacie MATA SARL  
Loubna EL AAKARI  
Docteur en Pharmacie  
Bouskoura Centre Km 13,5-Casablanca  
0522 33 46 61 Tél/Fax: 0522 33 45 23

Dr EL ASRI Halima  
Ophtalmologue  
59, Bd. Zerkouni Casablanca  
Résidence les Fleurs

LAIANU JP 0.005%  
Latanoprost

Lot:

Exp:

P.P.V : 102 DH 10

LOT W004827 1  
EXP 09 2023  
PPV 104.40 DH

LOT U032146 1  
EXP 09 2023  
PPV 104.40 DH

شارع الزرقطوني - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 20 19 63 / 05 22 27 91 37

"Résidence les Fleurs " 59, Bd. Zerkouni - CASABLANCA - Tél : 05 22 20 19 63